

Le 27 juillet 2001, le conseil d'administration du centre hospitalier de Cognac décide la fermeture du service chirurgie,. Par contrat du 25 octobre 2002, il « cède son activité de chirurgie à la clinique ». Depuis, nous subissons tous les conséquences de cette décision de nos élus... Et depuis, nous luttons sans relâche pour la défense et le développement de l'hôpital

*et de tous les services publics
dont celui de l'eau !*

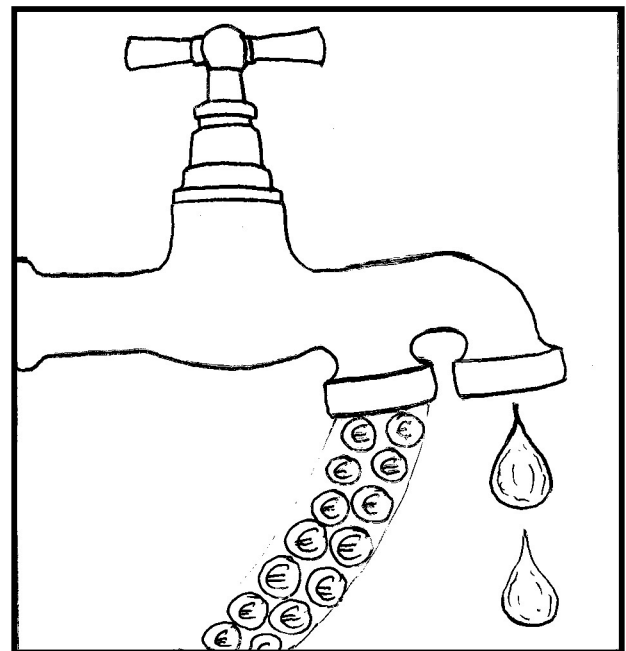
L'eau à moitié prix, c'est possible : une régie intercommunale

Lorsque, en mai de cette année, les élus chargés de gérer le Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de l'Agglomération de Cognac (SIEAAC), ont choisi de déléguer à nouveau les services publics d'eau et d'assainissement à une entreprise privée, nous avons immédiatement cherché à comprendre les raisons de ce choix et les conséquences à en attendre. Le vote ne fut pas unanime : MM. Marchais et Sauton pour Merpins, Mme Dumont et M. Pelletant pour Saint-Brice, MM. Belliot, Fougère, Guet, Jayat, Mouhot, de Cognac, se sont prononcés pour une délégation au privé, alors que MM. Fayemendie, Gailledreau, Rayer, Vincent pour Châteaubernard, et M. Gourinchas, de Cognac, ont exprimé leur préférence pour une gestion en régie publique.

Nous avons donc étudié le rapport du cabinet d'études D.E. Conseil chargé, selon ses termes, d'assister le SIEAAC pour «la renégociation du contrat de délégation des services publics de l'assainissement et de l'eau potable » ; et nous avons alors découvert le résultat d'un contrat qui durant 32 ans a beaucoup rapporté au privé, beaucoup coûté aux citoyens-usagers, et nous laisse un réseau public fort dégradé et un service sans commune mesure avec le prix payé, fixé par les élus du SIEAAC.

Pour nous aider dans cette étude, nous avons fait appel à des membres d'autres comités de défense spécialisés dans ces questions ainsi qu'à plusieurs collectivités gérant elles-mêmes ces services publics. Les renseignements recueillis auprès des villes de Thouars, Grenoble, Châteauneuf-sur-Rhône, par exemple, ainsi que l'aide de Monsieur Linossier, ingénieur lyonnais, membre de la Coordination Nationale des Associations de Consommateurs d'Eau, et d'un spécialiste de mécanique des fluides, nous ont été précieux.

Nous avons alors élaboré nous-mêmes une étude de la situation pour l'agglomération de Cognac, et nous publions (p 2 et 3) une analyse des charges et un projet de gestion **en régie autonome**, que chacun pourra comparer avec la situation actuelle.



gaspillage inadmissible

L'agglomération de Cognac « consomme » actuellement 1 600 000 m³ d'eau potable ; elle en « pompe » 2 600 000 m³ essentiellement dans la nappe du Turonien en utilisant 18 forages de 25 à 50 mètres de profondeur, en bordure du fleuve Charente ; la station d'épuration (STEP) traite annuellement environ 1 000 000 m³ d'eaux usées.

I – PRÉVISIONNEL CHARGES DE LA RÉGIE

1 - PERSONNEL *1 000 k€ selon DEConseil*

Nous avons retenu l'intervention de 14 personnes (Equivalent Temps Plein) pour les deux services:

1 k€ = 1 000 €	Nb	Net /mois	Charge annuelle
agents administr.	3	1 400	96 000
ouvriers opérateurs	5	1 400	160 000
électromécaniciens	3	1 600	114 000
études, achats	2	1 800	86 000
dir adjoint	0	2 200	0
directeur	1	2 600	60 000
total (ETP)	14		516 000

Réparti en 339 k€ pour l'eau (9 ETP)
et 177 k€ pour l'assainissement (5 ETP)

2 - ÉLECTRICITÉ *86 k€ selon DEConseil*

Sur la base d'un kWh à 0,024 €, nous estimons à 52 000 € et 34 000 € les charges annuelles d'électricité respectivement pour l'eau (2 150 000 kWh) et l'assainissement (1 400 000 kWh).

3 - ACHATS D'EAU *208 k€ selon DEConseil*

Nous faisons le choix de confier à la régie la fabrication de l'eau (première élévation), si bien qu'il n'y a plus lieu de prévoir 208 k€ de charges d'achat d'eau.

4 - TRAITEMENT *86 k€ selon DEConseil*

Contrevenant à la remarque faite par DE Conseil, nous estimons que la régie du SIEAAC aura, pour choisir ses fournisseurs, beaucoup plus de liberté qu'une société membre d'un GIE ou de tout autre groupe de sociétés. Nous ne prévoyons pas de reconduire la redevance annuelle non justifiée à la Générale de Chimie. Nous retenons donc pour une année 4 k€ pour l'eau et 56 k€ pour l'assainissement :

traitement	tonnes	€/tonne	k€/an
javel	22	167	4
chlorure ferrique	295	100	30
chaux	276	95	26
acide sulfurique	5,3	134	1
TOTAL			60

5 - ANALYSES *34 k€ selon DEConseil*

Les montants retenus par DEConseil ne semblent pas représenter la réalité ; nous retenons un maximum de 7 k€ pour l'eau (Thouars ne dépasse pas 4 k€) et 6 k€ pour l'assainissement .

6 - SOUS-TRAITANCE *460 k€ selon DEConseil*

Il est très difficile d'apprécier ce poste du fait que pour la partie " eau ", 96% des 152 k€ de 2004 sont des charges réparties avec une certaine opacité entre les sociétés du groupe Véolia ; 5 k€ seulement sont directes (terrassement, curages, désherbages...).

Par prudence, nous prévoyons 100 k€ pour cette activité.

Pour l'assainissement, il faut prévoir 2500 tonnes de boues dont le traitement et l'évacuation sont évaluées à 30 €/tonne, soit 75 k€ ; la même difficulté d'appréciation que pour l'eau nous amène à ajouter une charge de 50 k€ toujours avec le même souci de prudence.

7 - IMPÔTS ET TAXES *53 k€ selon DEConseil*

Nous reconduisons les montants de 2004 (TP et TF) soit 35 k€ pour l'eau et 18 k€ pour l'assainissement.

8 - DÉPLACEMENTS *282 k€ selon DEConseil*

La méthode de calcul de DE Conseil étant erronée, nous avons estimé qu'il convient de distinguer l'achat de véhicules, qui implique des amortissements sur plusieurs exercices, du coût de fonctionnement (carburant, entretien,...). D'autre part, certains travaux et équipements mentionnés ici par le même cabinet relèvent de la sous-traitance et n'ont donc pas à y être inclus, sauf si le choix est fait un jour de considérer un camion hydrocureur ou une caméra d'inspection de réseau comme des véhicules.

Néanmoins, nous sommes partis du principe que 4 voitures utilitaires parcourant chacune en moyenne 7500 km par an entraînent une charge totale de 14 k€, qu'une voiture de service peut coûter 10 000€ pour 20 000 km et que deux véhicules plus importants (petit camion-grue, camionnette) ajoutent 14 k€ ; et nous avons augmenté de 50 k€ la charge prévisible pour l'utilisation ou la location de véhicules spécialisés ; la répartition de cette somme, au vu des exercices précédents, est alors de 60 k€ pour l'eau et de 28 k€ pour l'assainissement.

9 - INFORMATIQUE *11 k€ selon DEConseil*

On doit envisager un équipement de 2 ordinateurs portables et 5 ordinateurs fixes en réseau (2 000 € par appareil), ainsi que les logiciels de gestion et communication nécessaires (7 000 €). Si on considère une durée de vie de 3 ans pour ces équipements, on a alors une charge de 7 k€ par an, 4 k€ pour l'eau et 3 pour l'assainissement.

10 - POSTE ET TÉLÉCOM 44 k€/DEConseil

Contrairement à DE Conseil, nous n'incluons pas ici l'édition des factures puisque les frais de personnel sont déjà cités en (1-PERSONNEL).

Sachant que les 12 000 compteurs d'eau de l'Agglomération de Cognac donnent lieu chacun à 2 envois par an, et estimant à 0,54€ l'envoi de ces documents, nous comptons 13 k€ pour la facturation (et non 40).

On prévoit d'autre part au budget un montant de 4 k€ lié à l'usage administratif et aux portables des agents, ainsi que 2 k€ pour la télégestion (étude de SOGREAH), et 11 k€ pour autres frais.

Les 30 k€ ainsi évoqués sont répartis à raison de 20 pour l'eau et 10 pour l'assainissement.

11 - FRAIS DE STRUCTURE 357 k€/DEConseil

Ils regroupent les frais de locaux, papeterie, assurances, et d'autres frais divers engagés auprès des collectivités. Le montant retenu est très éloigné des propositions de DE Conseil (357 k€), puisque les prestations effectuées par d'autres relèvent de la sous-traitance (§6) et ne donnent pas lieu à rémunérer les différentes sociétés d'un GIE.

Il en résulte un montant de 15 k€ pour l'eau et 10 k€ pour l'assainissement.

12 - RENOUVELLEMENT 305 k€/DEConseil

Nous n'avons pas connaissance du plan de renouvellement mis en place en décembre 2002, et nous ne pouvons donc pas évaluer les travaux éventuellement en retard d'exécution. Par contre, la nécessité de remplacer dans les 5 ans à venir les

conduites en plomb (encore 1610 branchements fin 2004) ou en amiante-ciment (56% des gravitaires), de même que l'urgence de renouveler les parties de réseau responsables de fuites (35% de la production d'eau, soit 1 000 000 m³), ainsi que l'obligation de mettre en conformité tous les poteaux d'incendie, nous amènent à adopter des valeurs identiques aux exercices précédents, soit 150 k€ pour l'eau et 55 k€ pour l'assainissement.

Ces estimations ne tiennent pas compte de l'état du réservoir du Breuil Bas, ni d'une extension de l'assainissement collectif, ni de la nécessité pour les collectivités de développer et améliorer le réseau d'eaux pluviales.

Bien entendu il n'est pas fait mention ici du coût de la recherche d'autres ressources en eau ; cette recherche est pourtant nécessaire, d'une part du fait que la nappe du Turonien est incapable, selon le rapport d'hydrogéologie de 1998, de fournir à elle seule la demande exigée (page 2-28 " capacité de la ressource "), d'autre part à cause de l'impossibilité de ramener en dessous de la valeur maximale admissible l'indice NTK (azote, nitrates..) en sortie de station d'épuration (page 2-17).

13 - PROVISION / TRESORERIE

Nous avons porté ici ce qui constitue en réalité le résultat souhaité pour assurer un début de trésorerie à la régie : 70 k€ pour l'eau et 30 k€ pour l'assainissement, bien que le reversement immédiat des abonnements à la clôture de l'actuel affermage devrait apporter au moins 200 k€.

régie autonome de l'eau et de l'assainissement				
prévisionnel / 12 mois	eau k€	assainissement k€	total k€	
personnel	339	177	516	37%
électricité	52	34	86	6%
achats d'eau			0	0%
traitement	4	56	60	4%
analyses	7	6	13	1%
sous-traitance	100	125	225	16%
impôts	35	18	53	4%
déplacements	60	28	88	6%
informatique	4	3	7	0%
télécom	20	10	30	2%
structure	15	10	25	2%
renouvellement	150	55	205	15%
total charges	786	522	1308	93%
provision trésorerie	70	30	100	7%
TOTAL	856	552	1408	100%

II – PRÉVISIONNEL PRODUITS DE LA RÉGIE

Nous faisons l'hypothèse que tous les mètres cubes seront affectés du même tarif, et nous ne prévoyons pas de partie fixe (abonnement); nous admettons aussi que pour les clients industriels (200 000 m³ d'eau environ), le manque à gagner éventuel sur l'assainissement sera compensé par d'autres produits (matières de vidange, effluents de Javrezac et de Boutiers-Saint-Trojan,...)

Il en résulte un prix de vente du mètre cube aux usagers ainsi défini :

	EAU	Assain.	TOTAL
produit à réaliser (k€)	856	552	1408
mètres cubes vendus	1600000	1600000	1600000
prix par m³ HT (€)	0,54	0,35	0,88

Il s'agit bien sûr de la partie " RÉGIE ", alors que la facture du citoyen-usager comporte en plus une partie "siaeac" (env. 1 €/m³) qui resterait à étudier, et une ligne "pollution" qui est actuellement de 0,3036 €/m³.

Nous signalons ci-dessous à titre d'information les coûts moyens par m³ facturés par la CGE-vivendi-veolia en 2004, selon son compte-rendu financier (non compris « siaeac » et « pollution ») :

produits réalisés (k€)	2251	1390	3641
mètres cubes vendus	1600000	1600000	1600000
prix par m³ HT (€)	1,41	0,87	2,28

soit une différence de:

1,40 € par m³

faites vos calculs...

Il résulte donc du choix de la majorité des élus siégeant au siaeac un surcoût moyen annuel

2 237 000 € pour l'agglomération de Cognac,

89,60 € par habitant

186,70 € par branchement

**L'eau n'est pas une marchandise
ou une rente pour certains**

L'eau est un bien commun de l'humanité

Le coût de ce 4-pages étant d'environ 800 €, nous comptons sur votre participation, citoyens ou collectivités.
Nous aurions pu demander à une société distributrice d'eau de nous « sponsoriser »... avec votre argent;
nous ne l'avons pas fait !

Pour un véritable service public de l'eau et de l'assainissement, rejoignez-nous !

Renseignements et adhésions (10€) : Françoise Mandeau, présidente du Comité,
Tel 05 45 32 64 37 47 rue Richard 16100 COGNAC